

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 26 septembre 2011 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Sont absentes : M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

11-09-148 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

11-09-149 **Résultat des soumissions reçues – Agrandissement et réaménagement des bureaux de la municipalité**

Considérant qu'au terme du processus d'appel d'offres de soumissions concernant le projet de travaux d'agrandissement et de réaménagement des bureaux municipaux, une seule soumission a été déposée;

Considérant que selon l'analyse des Architectes Jacques & Gervais, cette soumission reçue par l'entrepreneur « 9070-3257 QC Inc. Construction Richard Champagne » s'est avérée conforme aux demandes de l'appel d'offres et des exigences contractuelles du projet, mais représente tout de même un écart de près de 100 000 \$ par rapport à leur estimation;

Considérant qu'en vertu de l'article 938.3 du Code municipal, une municipalité peut s'entendre avec le seul soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives mandate Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, pour rencontrer Richard Champagne, président de l'entreprise, afin de négocier la soumission déposée.

11-09-150

Projet de rédaction de livre – 125^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Mékinac

Considérant le projet de rédaction par le Journal La Rivière d'un livre qui parlerait de la vie des gens de Saint-Joseph-de-Mékinac;

Considérant que pour réaliser ce projet, La Rivière, par l'entremise de sa présidente Francine Juneau, demande un appui financier de 3 000 \$ à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Rheault, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives s'engage dans le projet précité pour une somme maximale de 3 000 \$, pour répondre au besoin de financement dont le détail lui sera ultérieurement acheminé.

11-09-151

Vidange du réservoir Mékinac

Considérant la demande d'Hydro-Québec à la municipalité, à l'effet de retarder la vidange du réservoir Mékinac de deux semaines pour possiblement améliorer la montaison de la ouananiche dans la rivière du Milieu, selon la suggestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Considérant que l'entente sur la gestion hydraulique du réservoir Mékinac intervenue entre Hydro-Québec et la municipalité de Trois-Rives prévoit cette manœuvre dans la deuxième semaine d'octobre;

Considérant que les membres du *Comité de bassin*, lequel est chargé de faire des recommandations ou des suggestions à la municipalité sur l'application de cette entente, n'ont soulevé aucune objection à ce changement;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives fasse part à Hydro-Québec de son accord à ce que la vidange du réservoir Mékinac ait lieu deux semaines plus tard soit dans la semaine du 24 octobre.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

11-09-152

Pierre concassée

*Résolution
annulée le
3 octobre 2011*

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que la Municipalité de Trois-Rives fasse concasser 10 000 tonnes de gravier par Carrière Crête & Fils inc., au prix de 3,50 \$ la tonne.

11-09-153

Clôture de la séance

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Godfrey Plachta il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.